Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261019-2026_163-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf octobre deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le mardi treize octobre deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (19) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, François LAMALLE, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Brune BEGUIN, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Gabin JUBAULT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Françoise RIOU, Muriel CARUHEL, Caroline FERRASSON.

Représentés (4) : Virginie RIOT pouvoir à Loïc DE COURLON, Véronique SALZE-LOZAC'H pouvoir à Philippe ROULLE, Armelle NOEL pouvoir à Sophie GUYON, Grégoire BOUREL pouvoir à Gabin JUBAULT.

Madame Nathalie HAMON a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice générale des services.

Délibération n°163-2026
Achat et revente de billets d'accès à la piscine AQUAMALO à tarif CSE

Rapporteur : Bruno Legrand

Afin d'encourager la pratique du sport, la commune propose d'acheter des billets d'entrée à la piscine AQUAMALO au tarif CSE pour les revendre aux lunairien à prix coutant dans la limite de 20 billets par adresse postale.

Ces billets ont une durée de validée de 12 mois.

Les tarifs sont les suivants :

Basse saison (septembre à juin)	Tarif public	Tarif CSE
Enfant (- de 15 ans)	6,90€	**5€**
Adulte	8,20€	**5,70€**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261019-2026_163-DE

La revente des billets d'entrée sera effectuée au cours de deux journées qui seront annoncées sur les supports de communication habituels de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (3 abstentions : Françoise RIOU, Muriel CARUHEL, Corinne LUCAS) :

- ***APPROUVE*** *l'achat par la commune d'un maximum de 600 billets d'entrée Enfant et 600 billets d'entrée Adulte à la piscine AQUAMALO de Saint-Jouan-des-Guérets au tarif CSE ;*
- ***AUTORISE*** *leur revente à prix coutant aux lunairiens sur présentation d'un justificatif de domicile, dans la limite de 20 billets d'entrée par adresse postale ;*
- ***AUTORISE*** *le Maire ou l'adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches et à signer tout document pour mettre en œuvre la présente décision.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE
(Ille-et-Vilaine)